

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 037

Séance du 28 juillet 2020



ATTRIBUTION DU MARCHE D'ANIMATION DOREMI

L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Vallière, au nombre de 42, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; MORELE Carine ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : LHERITIER Laurent à Denis PRIOURET ; Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH ; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER.

Absents :

M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Pour rappel, le dispositif Dorémi, Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles en faveur d'une rénovation globale et performante a été adopté par l'assemblée délibérante le 19 décembre 2019 ; il a permis de lancer un appel d'offre pour la partie animation du dispositif. Une présentation du dispositif est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/bfCz>

Ce projet visant l'accompagnement des particuliers et le regroupement des professionnels pour diviser par quatre les consommations énergétiques des maisons individuelles est porté par l'Entente intercommunautaire formée avec la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest. La convention d'entente a été validée lors des conseils communautaires de Creuse Sud Ouest le 05 décembre 2019 et de celui de Creuse Grand Sud le 18 février 2020.

Ce dispositif accompagnera les ménages dans leurs investissements et leurs chantiers et les mettra en relation avec des professionnels locaux formés et qualifiés (objectif de 3 chantiers tests avec 3

groupements). Ce dispositif s'inscrit dans un triple objectif de transition énergétique, de lutte contre la précarité énergétique et développement économique local.

Une décision du président en date du 05 juin 2020 a permis d'adopter un plan de financement ajusté et de valider la demande de subvention auprès des fonds FEDER.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer le marché d'animation sous réserve de l'obtention des fonds FEDER afin de compléter le dossier pour son passage à la prochaine commission d'attribution des financements.

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes et notamment l'article portant sur la compétence optionnelle en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2019-134 du 12 décembre 2019 de la Communauté de Communes relative à l'approbation du Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles en partenariat avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest et de son plan de financement ;

Vu la délibération n°2019/12/06 du conseil communautaire de la Communauté de communes de Creuse Sud Ouest en date du 5 décembre 2019 acceptant la Proposition de Creuse Grand Sud d'élaborer une convention d'entente intercommunautaire, dont l'objectif est de mettre en œuvre le dispositif Dorémi sur le territoire des 2 Communautés de communes ;

Vu la délibération n° 2020-020 en date du 18 février 2020 du conseil communautaire approuvant la convention d'entente intercommunautaire et autorisant le Président à la signer et en son nom à lancer le marché de la consultation et à constituer et transmettre les demandes de financement relatives au dispositif Dorémi ;

Considérant la convention d'entente intercommunautaire signée le 28 février 2020 désignant la Communauté de communes comme chef de file de l'Entente intercommunautaire ;

Considérant la consultation réalisée en mars 2020 sur la base d'un cahier des charges réalisé par les services habitat-Urbanisme des Communautés de communes ;

Considérant l'unique offre économiquement avantageuse établie par la SCIC l'ARBAN ;

Considérant le rapport d'analyse de l'offre ci-joint validé par les deux communautés de communes, préconisant d'attribuer le marché à la SCIC l'ARBAN ;

Considérant qu'il a été opportun dans l'attente de l'obtention des financements du FEDER sollicités, de prolonger la validité de l'offre remise au regard de la situation actuelle de crise sanitaire ;

Prix des prestations

Candidat	SCIC L'ARBAN
Prix HT	64 500 €
Prix TTC	77 400 €

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la majorité,

(ONT QUITTE LA SALLE AVANT LE DEBAT ET N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Mme NICOUX ; MM. DETOLLE ; LEGER ; LETELLIER ; COLLIN).

ABSTENTIONS : Mmes et MM. COLLET-DUFAYS ; DEBAENST ; JOSLIN ; PINLON ; LEGROS ; CHEVREUX.

CONTRE : Mmes et MM. MOINE ; HAGENBACH (+pouvoir) ; DUCOURTIOUX ; ROGER ; HAYEZ ; ROUGIER ; DUGAUD ; BAUCULAT.

DECIDE :

-D'ATTRIBUER le marché de mise en œuvre du dispositif Dorémi à la SCIC l'ARBAN pour le montant ci-dessus,

-D'AUTORISER la présidente à signer les pièces du marché, sous réserve de l'obtention des financements FEDER sollicités.

Ainsi fait et délibéré le 28 juillet 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le **31 JUIL. 2020**

PUBLIEE le

31 JUIL. 2020

Valérie BERTIN,

Présidente





ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE CREUSE GRAND SUD ET CREUSE SUD OUEST

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché à tranche optionnelle

LOT UNIQUE

(24 mois)

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Dorémi

(Rénovation globale et performante)

Réglementation : Code de la commande publique (C.C.P.) en vigueur au 1^{er} avril 2019

- Ordinance n° 2018-1074 of November 26, 2018, relating to the legislative part of the Code,
- Decree n° 2018-1075 of December 3, 2018, relating to the regulatory part of the Code.

Objet du marché :

Mise en œuvre du dispositif Dorémi de rénovation globale et performante sur le territoire des Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest

Marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 et des articles R.2123-1 3° à R.2123-7 du Code de la Commande Publique

Pouvoir adjudicateur :

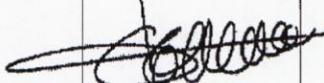
Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Représentant légal :

Jean-Luc LEGER, Président

Adresse : Communauté de communes Creuse Grand Sud, 34B, rue Jules Sandeau BP 40 - 23200 AUBUSSON

Téléphone : 05.55.67.79.98

	Nom - prénom	Fonctions	Date	Visa
Auteurs du rapport	Myriam SIMONNEAU	Responsables Habitat Urbanisme Attaché	13/05/2020	
	Géraldine DEVAUX			

I. Présentation du dossier de consultation

OBJET DU MARCHE : mise en œuvre du dispositif Dorémi de rénovation globale et performante sur le territoire des Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest.

Economie générale du marché et montant total de l'opération retenue:
La prestation commandée fait l'objet d'un marché à tranche optionnelle.

Le montant total de l'opération retenue au budget d'opérations de fonctionnement (chapitre 11...) de l'année 2020 sera de 77 800 €, passé en application du Code des marchés publics.

FORME DU PRIX :

Les prix sont : Forfaitures et fermes

RAPPEL DE LA PROCEDURE

- Publicité :
 - ◆ Profil acheteur Dematis date de publication : 03/03/2020
 - ◆ JOL La Montagne : date de publication : 06/03/2020
 - ◆ Site Internet Creuse Grand Sud date de publication : 03/03/2020
- Date limite de remise des offres : 24/03/2020
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Consultation
 - nombre de dossiers téléchargés : 8 dont 2 anonymement
 - nombre de dossiers déposés : 1 dossier
 - nombre de dossiers hors délai : aucun dossier

II. Analyse de l'offre

Date d'ouverture de l'offre: 25/03/2020

Examen de la recevabilité administrative et technique du dossier :

Le dossier reçu et examiné comporte bien les pièces administratives et documents demandés dans le règlement de la consultation.

Candidats	Déclarations, certificats et attestations		références	pièce s du DCE
	L'offre est régulière et recevable	autres		
SCIC ARBAN	X	Attestation URSSAF attestation assurance	oui	oui

III. Montant de l'offre en euros HT et TTC.

ENTREPRISE SCIC L'ARBAN	HT	TTC
Tranche ferme	32 250	38 700
Tranche optionnelle	32 250	38 700
MONTANT TOTAL	64 500	77 400

IV. Analyse détaillée de l'offre

1 - Analyse

Cette consultation n'a donné lieu à aucun questionnement du candidat faisant suite à l'ouverture des offres.

2- Critères de choix pondérés

Critères d'attribution	Pondération
<p><u>Coût de la prestation (note sur 20) :</u> Ce critère est jugé à partir du détail quantitatif estimatif (DQE) selon la formule suivante : $(\text{Prix de l'offre la plus basse}) / (\text{Prix de l'offre examinée}) \times 40$ Le prix le plus bas bénéficie de la note maximale de 40.</p>	40%
<p><u>Valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre (note sur 20)</u></p> <p>- <i>Modalités d'organisation et qualité de la proposition technique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♣ Analyse des besoins, compréhension de la demande. (2 points) Capacité du prestataire à appréhender le projet dans sa globalité (sensibilité aux aspects énergétiques de l'habitat, changement climatique, connaissance du territoire...) ♣ Qualité de la réponse au regard du cahier des charges et capacité de mise en œuvre (10 points). Méthodologie (capacité d'animation et de mobilisation des artisans), élaboration et contenu des actions de mobilisation et de sensibilisation, prise en compte des spécificités et acteurs du territoire. Respect des délais de restitution au vu des contraintes temporelles citées dans le CCTP ♣ Qualifications de la ou des personnes dédiées pressenties et expérience de l'organisme dans l'élaboration de missions similaires. (3 points) <p>- <i>Connaissances du contexte (5 points)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♣ Connaissance et maîtrise des dispositifs juridiques, financiers (aides, prêts...) ♣ Connaissances des partenaires (institutionnels, techniques et financiers) ♣ Connaissance et maîtrise des dispositifs techniques liés aux travaux énergétiques dans les logements existants, (matériaux bio-sourcés et respect du bâti ancien). 	60%

3 – Evaluation

Critère n°1 : Coût de la prestation

- **SCIC l'ARBAN:** pour le total de la prestation d'animation, l'offre atteint un total TTC de 77 400 € qui ne dépasse pas le budget alloué.
→ proposition de note : 20/20

Critère n°2 : qualité et pertinence du mémoire technique proposé

- **SCIC l'ARBAN :** le mémoire méthodologique est très détaillé. La méthodologie intègre une démarche qualité et propose de mener la mission en intégrant l'aspect développement durable (éco-construction, efficacité énergétique, revitalisation rurale...). Les objectifs de la mission sont bien compris et respectés. De bonnes références sont proposées dans des missions comparables (des CV sont joints au mémoire technique falsant apparaître des qualités individuelles intéressantes pour la mission demandée). 3 personnes pourront être mobilisées à la mission, dont une principalement dédiée à hauteur de 0,6 ETP complété par 2 personnes se partageant 0,1 ETP, soit 0,7 ETP mobilisé au total par le candidat.

→ Proposition de note : 17/20

- *Modalités d'organisation et qualité de la proposition technique* ► 13/15 points:

Analyse des besoins, compréhension de la demande ► 2/2 points

Qualité de la réponse au regard du cahier des charges et capacité de mise en œuvre ► 8/10 points

Qualifications de la ou des personnes dédiées pressenties et expérience de l'organisme dans l'élaboration de missions similaires ► 3/3 points

- *Connaissances du contexte* ► 5/5 points

4 – Tableau récapitulatif général avec proposition de notation et proposition d'attribution

a) Synthèse

Candidat	Note critère 1 (40%)	Note critère 2 (60%)	Note globale /100	Proposition de classement
SCIC l'ARBAN	20/20	17/20	91	1

b) Proposition d'attribution

Compte tenu des notes attribuées suite à l'examen de chaque critère pour le candidat, il est proposé d'attribuer le marché à la SCIC l'ARBAN, candidat unique, suite à l'analyse.

5 – Avis des responsables légaux des Communautés de communes de l’entente intercommunautaire au vu du rapport établi ci-dessus

En référence à la convention d’entente signée le 28 février 2020 entre les Communauté de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest, il est convenu que la Communauté de Creuse Grand Sud, en tant que chef de file délibérera pour attribuer ce marché.

Avis conforme

	Nom - prénom	Fonction	Date	Visa
Approuvé par	Claude BIALOUX	Vice-Président de la Communauté de communes Creuse Grand Sud En charge de l’habitat	13.05.2020	 
	Sylvain GAUDY	Président de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest	13/05/2020	